

## DECISION DU PRESIDENT n° 2026-366

### **Objet : Commande Publique – Marché n°2026-3-A – RELANCE – Visite technique approfondie du système d'endiguement du Rhône**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-6 ;

Vu la délibération n°2026-218 du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente,

Considérant la nécessité de conclure un marché pour la réalisation de la prochaine visite technique approfondie et d'une étude de faisabilité pour la stabilisation du pied de digue du Faubourg.

Considérant qu'une première consultation sous forme d'une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R2131-12 du Code de la Commande Publique a été engagée le 29 octobre 2025 et a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général justifiée par l'insuffisance de concurrence ;

Considérant qu'un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 28 janvier 2026, sur le profil acheteur d'Arche Agglo, la plateforme dématérialisée « AWS », et au Dauphiné Libéré.

Considérant que ce marché a été dévolu suivant une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R2131-12 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que ce marché comporte une tranche ferme et 4 tranches optionnelles à savoir :

Tranche ferme : Visite technique approfondie

Tranche optionnelle n°1 : Etude de faisabilité de stabilisation du pied de la digue du Faubourg

Tranche optionnelle n°2 : définition des besoins et suivi pour la prestation du marché de reconnaissance géotechnique

Tranche optionnelle n°3 : définition des besoins et suivi pour la prestation du marché topographique

Tranche optionnelle n°4 : assistance à la passation d'un marché bathymétrique

Considérant le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues,

Considérant que l'offre HYDRETUDES située 41 bis avenue des Allobroges 26100 ROMANS SUR ISERE est économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

## DECIDE

Article 1 - De conclure et signer le marché relatif à la visite technique approfondie du système d'endiguement du Rhône avec HYDRETTUES située 41 bis avenue des Allobroges 26100 ROMANS SUR ISERE pour un montant de 46 754 € HT soit 56 104.80 € TTC toutes tranches confondues.

Article 2 - Le montant des tranches est décomposé comme suit :

Tranche ferme - Visite technique approfondie : 35 479 € HT

Tranche optionnelle n°1 - Etude de faisabilité de stabilisation du pied de la digue du Faubourg : 6 925 € HT

Tranche optionnelle n°2 - définition des besoins et suivi pour la prestation du marché de reconnaissance géotechnique : 1 450 € HT

Tranche optionnelle n°3 - définition des besoins et suivi pour la prestation du marché topographique : 1 450 € HT

Tranche optionnelle n°4 - assistance à la passation d'un marché bathymétrique : 1 450 € HT

Article 3 – Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

La Présidente,

Signé électroniquement par :  
Présidente ArcheAgglo  
Date de signature : 31/05/2026  
Qualité : Présidente ArcheAgglo